

**COMMUNE DE
70200 MAGNY-VERNOIS**

7 Grande Rue
Tél. 03 84 62 93 61 * Fax 03 84 62 93 64
courriel : mairie.m-vernois@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU 29 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le jeudi vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le jeudi vingt deux novembre, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guy DECHAMBENOIT, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15 Membres du Conseil Municipal en exercice : 15 Membres ayant pris part au vote : 11

Présents : Mmes Nathalie BÉDEL, Catherine BOUCHER et Micheline ZELLER ; MM. Georges BOHL, Rémi BUZER, Guy DECHAMBENOIT, Christian JACQUOT, Daniel NOURRY, Luc ORTEGA et Jean-Luc VANETTI.

Absents : Mmes Nicole BRINGOUT, Maren COUTHERUT et Carine MIGNARD (a donné procuration à M. Guy DECHAMBENOIT) ; MM. Damien CLÉMENCIER et Bruno JEANMOUGIN.

Mme Nathalie BÉDEL a été élue secrétaire.

1. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DES TOMBES EN DÉSHÉRENCE

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures jugées utiles et opportunes pour maintenir l'ordre matériel, la sécurité et la décence dans le cimetière communal, j'ai l'honneur de vous proposer d'engager une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon sur les bases des articles L.2223-17 et 18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à engager une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon sur les bases des articles L.2223-17 et 18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES - RECHERCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Maire, Guy DECHAMBENOIT, s'exprime en ces termes :

Suite à l'audit énergétique effectué par le bureau d'étude Optim'Home, il s'avère nécessaire d'envisager des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de lancer un appel à candidature pour cette maîtrise d'œuvre.

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise à l'unanimité** Monsieur le maire à lancer cette procédure de recherche de maîtrise d'œuvre.

3. PRESTATIONS O.N.F. POUR 2013

Monsieur le maire expose au conseil municipal le détail des prestations susceptibles d'être assurées par l'O.N.F. pour l'année 2013, à savoir :

- L'assistance de la Commune, maître d'ouvrage, pour :
 - ✓ La préparation et la passation des contrats, comprenant :
 - ✓ les clauses techniques (découps, lotissement,...) ;
 - ✓ l'application des dispositions réglementaires, en particulier les dispositions relatives au travail clandestin ;
 - ✓ les clauses à respecter en matière d'hygiène et de sécurité ;
 - ✓ Le suivi du chantier d'exploitation ;
 - ✓ la réception et la certification du service fait ;
- Si deux entreprises (ou plus) interviennent simultanément sur le chantier, la Commune charge l'Office National des Forêts de :
- ✓ procéder à l'inspection des lieux avec les entreprises ;
 - ✓ établir le plan de prévention, écrit, et le signer, avec le Maire ;
 - ✓ suivre et faire respecter les prescriptions du plan de prévention.
- Le cubage des bois (dénombrement et mesure des bois, en application de la norme AFNOR) ;
 - Le classement qualitatif des bois.

Il précise que pour l'ensemble de ces prestations, le montant estimatif du devis d'expertise établi par l'Office National des Forêts s'élève à 2 938 € HT (3 513,85 € TTC) et sollicite l'avis du conseil municipal quant à la signature de ce devis.

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **décide** pour toute future exploitation de bois façonnés de choisir la prestation suivante : assistance, cubage et classement qualitatif des bois. Montant estimatif de la prestation : 2 938 € HT (3 513,85 € TTC).
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce choix.

4. AFFOUAGE 2013 – LISTE COMPLÉMENTAIRE DES AYANTS DROIT

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Suite à l'établissement de la liste provisoire arrêtée par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2012, j'ai l'honneur de vous proposer d'arrêter la liste complémentaire des ayants droit à l'affouage 2013 à 43 personnes, dont les noms suivent :

ANDRÉ Pierre	BARDEL Daniel	BARDEL Yves	BAUER Virginie
BECQ François	BERTHEL Andrée	CHOIX Frédéric	CHOIX Gabrielle
CORDIER Michel	DANVIN Patrick	DAVAL Marcel	DE FREITAS Patricia

DEBAIN Jean-Louis	DECHAMBENOIT Maurice	DROUOT Jeanne	DUBOIS Bernard
FAIVRE Charles	FLEUROT Anne-Marie	FORGET MANDRAS Patrice	FRANCISCO Emanuel
FRANCISCO Joaquim	JAVID Hassan	JEANROY Michel	LAMBOLEY Yvan
LAMBOLEY Yves	LANIER Sophie	LARERE Marcel	LEDUC Bertrand
LIEFFROY Gisèle	MAGNIN Claude	MATHIEU Philippe	MAZZOLENI Antonio
MAZZOLENI Daniel	PAIS Nelson	RACENET Arlette	REMY Francis
RODRIGUES José	ROUX Michèle	SOREL Evelyne	TAMET Francisque
TOLLINI Christian	VERNIER Cyrille	VIEUXMAIRE Christiane	

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **arrête** la liste complémentaire des ayants droit à l'affouage 2013 à 43 personnes.

5. RENOUELEMENT DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Par délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2012, nous nous sommes prononcés en faveur du renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi encore en cours.

Pôle Emploi nous offre la possibilité de renouveler celui-ci à compter du 16 décembre 2012 et pour une nouvelle durée de 6 mois.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur du renouvellement à compter du 16 décembre 2012 pour une nouvelle période de 6 mois du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi encore en cours, la rémunération de l'agent étant comme initialement fixée en référence au smic pour une durée de 20 heures hebdomadaires.

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions précitées.

6. BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur des ajustements budgétaires suivants :

ARTICLES	MONTANT		ARTICLES	MONTANT
Fonctionnement				
Opération 25 (Forêt 2011) Article DI 2117 (Bois, forêts)	+ 12 000 €	=	Opération 25 (Forêt 2011) Article RI 1323 (Départements)	+ 6 666 €
			Opération 25 (Forêt 2011) Article RI 1328 (Autres)	+ 5 334 €

VOTES : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les ajustements budgétaires présentés.

7. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé entendu, le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes, prises en vertu de la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 :

- ✓ Arrêté de non préemption en date du 22 novembre 2012
La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur le bien appartenant à M. TERNANT Georges, domicilié 34 rue du Lac à Magny-Vernois (70200).
Situation du Bien : Adresse : Lieu-dit « Champs Carrey » (rue Joseph Frechin) à Magny-Vernois (70200) – Référence cadastrale : Section AD n°13 - Superficie : 1 013 m² – Désignation du bien : Immeuble non bâti – Usage : Terrain à bâtir – Classée au PLU de la commune de Magny-Vernois en zone UB.
- ✓ Maintenance de la suite logicielle MAGNUS
 - Titulaire : Conseil Général de la Haute-Saône
 - Montant : 1 624,70 € TTC (hors taux d'actualisation qui sera voté par l'assemblée départementale lors du budget primitif 2013)

INFORMATIONS DIVERSES

- Procédure de reprise de concessions – Réunion d'information le 14 décembre 2012 à 14 heures, au cimetière ;
- Projet de mise en place d'un nettoyage de printemps le 20 avril 2013 ;
- Repas des Anciens le dimanche 27 janvier 2013 ;
- Vœux du Maire le samedi 5 janvier 2013 (16 heures 30 à confirmer) ;
- Colis de Noël : distribution à partir du samedi 15 décembre 2012 ;
- Remerciements Famille BALLAND (Décès Georges BALLAND) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Fait et affiché à Magny-Vernois le 03 décembre 2012

Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT


